

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020460 – AMR 51/109/02

Informations complémentaires sur l'EXTRA 49/02 (AMR 51/104/02 du 1^{er} juillet 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE / IMPUNITÉ

ÉTATS-UNIS le Conseil de sécurité des Nations unies ne doit pas accepter une justice internationale à deux vitesses

Londres, le 17 juillet 2002

Le 12 juillet, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1422. Elle vise à accorder une immunité de juridiction vis-à-vis de la Cour pénale internationale aux ressortissants d'États non parties au Statut de Rome participant à des opérations de paix des Nations unies, pour une période de douze mois. Le Conseil de sécurité exprime en outre dans cette résolution son intention de renouveler cette mesure chaque année.

Cette décision a fait suite à plusieurs semaines de résistance opposée par de nombreux membres du Conseil de sécurité aux propositions des États-Unis, qui revenaient de fait à modifier le Statut de Rome. Plus de 100 pays, parmi lesquels nombre des 76 États ayant ratifié le Statut de Rome, ont fait part au Conseil de sécurité de leurs préoccupations concernant les propositions des États-Unis, notamment au cours d'une des rares séances publiques du Conseil, qui s'est tenue le 10 juillet.

Amnesty International ainsi que de nombreux États et organisations non gouvernementales (ONG) ont déploré l'adoption de cette résolution, estimant qu'elle est incompatible avec les dispositions du Statut de Rome et de la Charte des Nations unies.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Merci beaucoup à tous ceux qui ont envoyé des appels.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*